

SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins

7 janvier 2021 – version 1.0

Contexte

L'actuelle pandémie de SRAS-CoV-2 a mené tous les pays à une utilisation massive de masques médicaux. Ces circonstances ont engendré des difficultés d'approvisionnement qui ont comme résultante une offre et une qualité de masque très diversifiées.

Ce document reprend en partie des éléments du document [Masques chirurgicaux ou de procédure : choix de l'équipement](#) publié par le Cinq en 2009. Il vient ajouter des précisions dans le contexte actuel de la pandémie de COVID-19.

Objectifs

Ce document a comme objectif d'outiller les utilisateurs de masques médicaux en milieux de soins¹ afin qu'ils soient en mesure de choisir un masque médical de qualité selon les standards reconnus et qui correspond au besoin de la tâche à effectuer.

Des recommandations d'usage seront énumérées afin de rendre optimal l'effet protecteur de cet équipement de protection individuelle (ÉPI).

Définition du masque médical

Le terme masque médical inclut le masque de procédure et le masque chirurgical. Il est fabriqué de plusieurs couches de matériaux et il est généralement plat avec des plis ou prémoulé. Il offre à celui qui le porte une protection contre les éclaboussures de sang, les liquides organiques, les sécrétions ou les excréments. Il agit donc comme une barrière empêchant les particules d'une source infectée de contaminer l'utilisateur en protégeant les muqueuses de la bouche et du nez. Il offre un certain niveau de filtration des particules, même s'il peut y avoir des fuites. Il ne s'agit donc pas d'un appareil de protection respiratoire (APR) et en ce sens, ne nécessite pas de test d'ajustement. Il est également utile pour emprisonner les particules émises par le porteur.

¹ Ce document concerne tous les milieux de soins, soit les hôpitaux (soins de courte durée), les cliniques médicales (incluant les GMF, cliniques externes, cliniques COVID-19, etc.), les milieux de réadaptation, les milieux de soins de longue durée (CHSLD) et les autres ressources d'hébergement de ce type (ex. : unité de soins de longue durée dans une résidence privée pour aînés) ainsi que lors des soins à domicile.

Choix du masque

Tous les masques médicaux doivent répondre à des normes internationales spécifiques. La norme de l'American Society for Testing and Materials (ASTM F2100) est américaine et est utilisée au Canada. Il existe également son équivalent européen, la norme EN14683. Ces normes comprennent des exigences relatives à l'efficacité de la filtration bactérienne et peuvent inclure des spécifications relatives à l'efficacité de la filtration des particules, à l'inflammabilité et à la résistance aux fluides.

Masques médicaux à usage unique

	Norme typique Canada/États-Unis ASTM F2100			EN 14683
	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Type IIR
Efficacité de filtration bactérienne, (%)	≥ 95	≥ 98	≥ 98	≥ 98
Pression différentielle, (mm H ₂ O/cm ²)	< 4,0	< 5,0	< 5,0	< 5,0
Efficacité de filtration des particules submicroniques à 0,1 micromètre, (%)	≥ 95	≥ 98	≥ 98	Non-requis
Résistance aux éclaboussures/résistance au sang synthétique, (mm Hg)	80	120	160	120
Exemples d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Pratique de base ▶ Précautions additionnelles gouttelettes 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Procédure générant des éclaboussures 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Chirurgie cardiaque ou orthopédique 	

Ils doivent comporter des indications et des caractéristiques essentielles :

- ▶ L'étiquetage des boîtes de masques médicaux doit contenir l'indication que le produit correspond à ces normes et indiquer le niveau du masque (ex. : ASTM niveau 1 ou ASTM niveau 2). Toutefois, les masques en provenance de la réserve provinciale passent un processus de validation de la conformité via le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Il est donc important de noter que les boîtes n'ayant pas d'étiquetage sur le niveau de masque, correspondent à un niveau ASTM 1. Pour les masques achetés hors réserve provinciale par l'établissement, cette validation n'est pas réalisée. Dans cette circonstance, il appartient à l'établissement lui-même de s'assurer de la conformité des masques.
 - ▶ Pour connaître le niveau de masque médical qui doit être utilisé par les travailleurs de la santé et les usagers dans le contexte de la pandémie de COVID-19, référer à : [SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieu de soins en fonction des paliers d'alerte.](#)
- ▶ La description du produit sur la boîte doit être écrite dans une langue compréhensible de sorte qu'il est possible de savoir si le produit correspond aux normes reconnues.
- ▶ Doit avoir des élastiques ou des cordons solides.
- ▶ Doit comporter une bande nasale ajustable.
- ▶ Doit épouser la forme du visage.

Recommandations sur le port du masque

- ▶ Procéder à l'hygiène des mains avant de mettre le masque médical.
- ▶ Le masque doit bien recouvrir le nez et la bouche et doit être descendu sous le menton. Ajuster la bande nasale sur l'arête du nez et s'assurer que le masque épouse la forme du nez.
- ▶ Veiller à ce que la surface de couleur soit à l'extérieur, car il s'agit de la surface imperméable qui protège contre les éclaboussures.
- ▶ Ajuster le masque au visage en minimisant les ouvertures sur le côté, il doit bien épouser la forme du visage.
 - ▶ Si un [dispositif](#) pour protéger le derrière des oreilles de la pression créée par les élastiques est utilisé, s'assurer qu'aucune ouverture, notamment au niveau des joues, n'est engendrée par l'utilisation de celui-ci.
 - ▶ Ne pas croiser les élastiques pour raccourcir ceux-ci.
- ▶ Si le masque glisse, le remonter par la bande nasale et resserrer la bande ajustable. Procéder à l'hygiène des mains après cet ajustement.
- ▶ Ne pas toucher l'avant du masque. Si par erreur le masque est touché, procéder à l'hygiène des mains.
- ▶ Changer le masque lorsque celui-ci devient humide, lorsqu'il est souillé par des éclaboussures ou s'il est endommagé.
- ▶ Retirer le masque par les élastiques ou les cordons, lorsqu'indiqué. Éviter d'entrer en contact avec les surfaces potentiellement contaminées.
- ▶ Ne pas garder le masque accroché au cou ou pendu à une oreille.
- ▶ Jeter immédiatement après le retrait dans le contenant prévu, puis procéder à l'hygiène des mains².
- ▶ Ne jamais réutiliser un masque médical une fois retiré².

² Lors de pénurie appréhendée ou réelle de masques médicaux, des mesures exceptionnelles peuvent être prises. Référez à : [Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelle lors de pandémie.](#)

Références

Center for disease control and prevention (CDC). (2020). Interim Infection Prevention and Control Recommendations for Healthcare Personnel during the Coronavirus Disease 2019 (COVID-19) Pandemic. Version 2020-11-04. Repéré au : <https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/infection-control-recommendations.html#facemask>

Gouvernement du Canada. (2020). *Considérations réglementaires sur la classification des masques non médicaux et couvre-visages : avis à l'industrie*. Version 2020-07-24. Repéré au : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs/classification-couvre-visages-avis.html>

Gouvernement du Canada. (2020). Masques médicaux et respirateurs utilisés pour la lutte contre la COVID-19 : Renseignements pour les professionnels de la santé. Version 2020-11-06. Repéré au : <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/covid19-industrie/instruments-medicaux/equipement-protection-individuelle/masques-medicaux-respirateurs/professionnels-sante.html#a2>

Gouvernement du Canada. (2020). *Spécifications pour les produits COVID-19*. Site consulté le 2020-12-08. Repéré au : <https://achatsetventes.gc.ca/specifications-pour-les-produits-COVID-19#100>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). *Masques chirurgicaux ou de procédures : choix de l'équipement*. CINQ. Québec : INSPQ, 2009. 8p. Repéré au : https://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/1009_MasquesChoixEquipement.pdf

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). *Notions de base en prévention et contrôle des infections : équipements de protection individuelle*. CINQ. Québec : INSPQ, septembre 2018. 6p. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2442>

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). *COVID-19 : Mesures exceptionnelles pour les équipements de protection individuelle lors de pandémie*. CINQ. Québec : INSPQ, avril 2020. 8p. Repéré au : <https://www.inspq.qc.ca/publications/2957-mesures-exceptionnelles-protection-individuelle-covid19>.

Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). *SRAS-CoV-2 : Port du masque médical en milieu de soins en fonction des paliers d'alerte*. CINQ. Québec : INSPQ, octobre 2020. 4p. Repéré au <https://www.inspq.qc.ca/publications/2968-port-masque-procedure-milieu-soins-transmission-communautaire-soutenue-covid-19>.

Saskatchewan Health Authority. (2020). *Select the Right Mask for the Task: Application of Masks in Response to COVID-19 Pandemic*. Version du 10 septembre 2020. Repéré au : <https://www.saskhealthauthority.ca/news/service-alerts-emergency-events/covid-19/PPE-infection-prevention-control/Documents/Personal%20Protective%20Equipment/PPE%20Rapid%20Updates/PPE-Rapid-Update-Level-of-Mask.pdf>

Saskatchewan Health Authority. (2020). *Covid-19 PPE Rapid Update: Ear Protector*. Version du 28 octobre 2020. Repéré au : <https://www.saskhealthauthority.ca/news/service-alerts-emergency-events/covid-19/PPE-infection-prevention-control/Documents/Personal%20Protective%20Equipment/PPE%20Rapid%20Updates/PPE-Rapid-Update-ear-protectors-FINAL.pdf>

World Health Organization (OMS). (2020). *Mask Use in the Context of Covid-19: Interim Guidance*. Version 2020-12-01. Repéré au : https://apps.who.int/iris/bitstream/handle/10665/337199/WHO-2019-nCov-IPC_Masks-2020.5-eng.pdf?sequence=1&isAllowed=y

SRAS-CoV-2 : choix et port du masque médical en milieux de soins

AUTEUR

Comité sur les infections nosocomiales du Québec

Fanny Desjardins, conseillère en soins infirmiers
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

SOUS LA DIRECTION

Jasmin Villeneuve, chef d'équipe, médecin-conseil
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

MISE EN PAGE

Murielle St-Onge, agente administrative
Direction des risques biologiques et de la santé au travail

© Gouvernement du Québec (2021)

N° de publication : 3102